



TOURISME ARTISANAT COMMERCE

FONDS L'OCCAL

QU'EST CE QUE LE FONDS L'OCCAL ?

Le fond l'OCCAL comporte deux dispositifs :

- **Une aide à la trésorerie sous forme d'avance remboursable**, si vous avez un besoin immédiat de trésorerie pour relancer votre activité.
- **Une aide à la réalisation d'investissements sanitaires spécifiques au travers de subventions**. Objectif : anticiper les demandes de réassurance des clientèles et dans les aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de votre activité.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Peuvent prétendre au fonds l'OCCAL : les entreprises touristiques, commerces et artisanat de proximité, associations touristiques, communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local qui assurent plus de 50% de leurs recettes annuelles.

PME, TPE, microentreprises, salles de spectacles, musées, salles de cinéma, centres équestres, entreprises agricoles qui développent une activité oenotouristique ou agritouristique, n'hésitez pas à déposer un dossier ou à demander des renseignements !

› Pour toute question, vous pouvez contacter le service de soutien aux entreprises au

0 800 31 31 01

› Dépôt du dossier en ligne :

<https://www.laregion.fr/L-OCCAL-un-fonds-unique-pour-le-tourisme-le-commerce>

› Besoin d'accompagnement dans votre démarche : contactez le service développement économique de la C3G au 05 34 27 45 73.